

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 214 autorisant un étranger à acquérir la moitié d'un immeuble sis à Djibouti.

n° 214

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1966

Date de publication
14 février 1966

Date du numéro
1 mars 1966

TEXTE INTÉGRAL

Le M. Abdallah Kassim Nour Mohamed, sujet britannique, tailleur, s'est autorisé à acquérir la moitié d'un immeuble sis à Djibouti, avenue de Brazzaville, et immatriculé au Livre foncier sous le n° 821, au nom de M. Ahmed Ramadan.